
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie d'Arue, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUPRAT, Maire sortant.

ORDRE DU JOUR :

- *Fixation des indemnités de fonction*
- *Désignation des membres dans les différentes commissions communales*
- *Désignation du délégué élu au sein du comité national d'action social (CNAS)*
- *Vote des taux d'impositions*

- *Questions diverses*

Présents : *Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN.*

Absent : *Dominique VUILLEMARD, Christelle DARRIEUX*

Procuration : *Dominique VUILLEMARD donne pouvoir à Jean-Luc HENNART, Christelle DARRIEUX donne pouvoir à Nadine LABAT*

Secrétaire de séance : *Christian FAUCHER*

I – APPROBATION DU PV DU 12/03/2026

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Seuls les membres du conseil municipal présents lors de ladite séance prennent part au vote (Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Christelle DARRIEUX)

Le procès-verbal est approuvé à : 07 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSECTIONS.

II – INDEMNITÉS DE FONCTION – Délibération n°17/2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est proposé, dans un souci de gestion financière maîtrisée et raisonnable, de ne pas appliquer les taux maximums prévus par la réglementation, et même de procéder à une légère baisse des indemnités de fonction.

Il est ainsi proposé de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Maire : 20,68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoint (3) : 7,30 % chacun

L'enveloppe globale ainsi définie s'élève à 42,58 %, pour un maximum autorisé de 60,77 %.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2026

VOTE :

POUR : 11 - Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Christelle DARRIEUX, Dominique VUILLEMARD.

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

III – COMMISSIONS COMMUNALES – Délibération n°18/2026

Le conseil municipal procède à la répartition des membres au sein des différentes commissions communales.

- **BOIS ET FORET**

Adjoint délégué : Christian FAUCHER

Membres : Stéphane BARBE, Jean-Luc HENNART, Jeremy VERNEY, Nadine LABAT, Dominique VUILLEMARD.

- **COMMUNICATION**

Adjoint délégué : Christelle DARRIEUX

Membres : Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY

- **BATIMENTS COMMUNAUX**

Adjoint délégué : Marie-France BATTY

Membres : Nadine LABAT, Jean-Luc HENNART, Gaëlle GUÉRIN, Christelle DARRIEUX, Christian FAUCHER, Séverine LAFITTE, Dominique VUILLEMARD

- **PERSONNEL**

Adjoint délégué : Marie-France BATTY

Membres : Christelle DARRIEUX, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Christian FAUCHER, Séverine LAFITTE

- **FINANCES**

Adjoint délégué : Christelle DARRIEUX

Membres : Nadine LABAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Stéphane BARBE

- **VOIRIE**

Adjoint délégué : Christian FAUCHER

Membres : Stéphane BARBE, Jean-Luc HENNART, Jeremy VERNEY, Dominique VUILLEMARD

- **ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE**

Adjoint délégué : Marie-France BATTY

Membres : Stéphane BARBE, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Gaëlle GUÉRIN, Christian FAUCHER, Dominique VUILLEMARD, Séverine LAFITTE

- **FISCALITÉ**

Adjoint délégué : Marie-France BATTY

Membres : Dominique VUILLEMARD, Gaëlle GUÉRIN, Christian FAUCHER, Christelle DARRIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Le Maire est membre de droit à toutes les commissions.

VOTE :

POUR : 11 - Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Christelle DARRIEUX, Dominique VUILLEMARD.

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

IV – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE – Délibération n°19/2026

Le Maire expose le rôle du correspondant défense, chargé d'assurer le lien entre les forces armées et la Nation, ainsi que de promouvoir l'esprit de défense auprès de la jeunesse. Il assure également une mission d'information, tant sur les activités de défense au niveau national que sur celles relevant du territoire. Il est rappelé qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Stéphane BARBE se porte candidat.

VOTE :

POUR : 11 - Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Christelle DARRIEUX, Dominique VUILLEMARD.

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

V – DÉLÉGUÉ ÉLU AU SEIN DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE – Délibération n° 20/2026

Le Maire rappelle le rôle d'un organisme d'action sociale, qui a pour mission de mettre en œuvre des prestations sociales en faveur des agents des collectivités territoriales (aides, prestations de loisirs, accompagnement social, soutien dans les différents événements de la vie).

Il est précisé que l'adhésion à un tel organisme constitue un dispositif obligatoire pour les collectivités territoriales.

Le Maire informe l'assemblée que l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) a pris effet au 1er janvier 2026, pour un montant de 222 € par agent et par an.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de désigner un délégué élu au sein de cet organisme. Le Maire se porte candidat à cette fonction.

VOTE :

POUR : 11 - Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Christelle DARRIEUX, Dominique VUILLEMARD.

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Le Maire précise également qu'un agent doit être désigné en qualité d'« agent délégué ». Il est indiqué qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote, cette désignation relevant d'une décision interne.

Le conseil municipal prend acte de la désignation de Mme Axelle JAOUEN, secrétaire de mairie, en qualité d'agent délégué.

VI – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS – Délibération n° 21/2026

Le Maire rappelle que la collectivité doit voter les taux d'imposition chaque année, après réception des éléments transmis par la Direction Générale des Finances Publiques relatifs aux bases prévisionnelles.

Les taux concernés sont ceux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de la taxe d'habitation (TH).

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été demandé à la secrétaire de mairie d'établir une simulation avec trois hypothèses de taux différents. Le tableau correspondant est présenté au conseil municipal.

Le Maire précise que la commune n'a pas procédé à une augmentation de ces taux depuis plusieurs années.

Après comparaison des simulations et débat sur les différentes propositions d'augmentation, le conseil municipal décide de fixer les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28,19 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 20,40 %

Taxe d'habitation (TH) : 16,20 %

VOTE :

POUR : 11 - Frédéric DUPRAT, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Gaëlle GUÉRIN, Christelle DARRIEUX, Dominique VUILLEMARD.

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Monsieur le Maire :**

- **Sictom :** Le Maire fait part d'un courriel reçu du SICTOM relatif à une proposition de mise à disposition d'un broyeur à végétaux aux collectivités, dans l'objectif de réduire les apports de déchets végétaux et de favoriser leur valorisation par broyage.

Le Maire rappelle que la gestion de cette compétence relève du SICTOM. Il précise par ailleurs que la déchetterie d'Arue est actuellement saturée, ce qui constitue une problématique importante.

Il est également souligné que les agents communaux sont déjà fortement mobilisés sur d'autres missions, et que la mise en œuvre de ce dispositif représenterait des contraintes supplémentaires pour les services techniques.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Au regard de ces éléments, le conseil municipal n'identifie que des contraintes liées à cette proposition.

Le Maire indique qu'une réponse sera apportée au SICTOM.

- **Election du président de la CCLA :** La commune faisant partie de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA), le Maire informe l'assemblée de la tenue de l'élection du Président de l'intercommunalité. Monsieur Philippe LATTY, Maire de Saint-Justin, a été réélu à cette fonction.

Le Maire précise qu'en tant que Vice-Président de la CCLA, il sera en charge de la commission « Environnement et transition énergétique ».

➤ **Stéphane BARBE :**

- **SIVU :** Monsieur BARBE informe le conseil municipal de l'élection de la Présidente du SIVU, Madame Rose LANGLADE. Madame Christelle DARRIEUX a été élue Vice-Présidente.

Il précise que, lors de cette réunion d'installation, le rôle et les missions du SIVU ont été rappelés aux nouveaux membres.

La prochaine étape portera sur la définition et la mise à jour des statuts de la structure.

Il est également précisé qu'un sondage sera réalisé auprès des trois écoles afin d'identifier leurs besoins en matériel informatique. Par ailleurs, des relances de devis seront effectuées concernant les travaux de rénovation.

➤ **Christian FAUCHER :**

- **Panneaux de signalisation – ralentisseurs Bourg :** Monsieur FAUCHER informe l'assemblée que la société TAM interviendra pour l'installation des panneaux de signalisation relatifs à la mise en place de la zone 30, à la suite des travaux des écluses. Elle assurera également la pose de la signalisation au niveau du lotissement de Baradine. Il est précisé que les marquages au sol seront également réalisés.

Monsieur le Maire explique la mise en place de dispositifs de type « dents de requin » au niveau des ralentisseurs, ainsi que le tracé d'une ligne médiane. Ce dispositif sera complété par des aménagements de végétalisation et par la matérialisation de places de stationnement.

➤ **Marie-France BATTY :**

- **Logement communal :** Madame BATTY informe l'assemblée de la tenue d'un rendez-vous entre Monsieur le Maire, Monsieur FAUCHER, elle-même et le menuisier, concernant l'élaboration des plans de la cuisine du logement communal. Les choix ont été arrêtés pour les façades, le plan de travail et les poignées. Le plan de travail retenu est une imitation bois, avec une surface lisse facilitant l'entretien. Les façades seront de couleur perle et des poignées robustes ont été sélectionnées.

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Toujours concernant le logement communal, il est indiqué que l'escalier a été nettoyé, mais que les travaux ne sont pas encore totalement achevés.

- **Eglise du Bourg** : S'agissant de la réfection des peintures intérieures, l'entreprise SADYS a débuté les travaux ce jour.
- **Salle des associations** : un courant d'air a été constaté au niveau des grandes portes. Un devis a été établi pour les quatre vantaux. Il est précisé que les balais et les languettes des portes sont usés. Monsieur le Maire s'interroge sur l'opportunité de remplacer ces éléments dans un premier temps, pour un coût moindre qu'un remplacement complet des portes, compte tenu de l'utilisation modérée de la salle.
- **Autolaveuse** : Une démonstration par le fournisseur est prévue le 03 avril au foyer.

➤ **Monsieur le Maire :**

- **Vêtements liturgiques** : Monsieur le Maire évoque les vêtements liturgiques conservés au sein de l'église, qui pourraient présenter une valeur importante selon les informations communiquées par un habitant de la commune.
À ce titre, il informe avoir pris contact avec Monsieur MATÉOS, Conservateur départemental des Antiquités et Objets d'Art. Un rendez-vous sera prochainement organisé afin d'expertiser ces éléments et d'en évaluer la valeur ainsi que les éventuelles mesures de conservation à envisager

La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq

Le Maire,
Frédéric DUPRAT

Le Secrétaire de Séance,
Christian FAUCHER



Liste des délibérations prises au cours de la séance :

Delibération n°1 : 17/2026 - Indemnités de fonction Maire et Adjointes
Delibération n°2 : 18/2026 - Commission Communales
Delibération n°3 : 19/2026 - Désignation correspondant défense
Delibération n°4 : 20/2026 - Désignation délégué élu au CNAS
Delibération n°5 : 21/2026 - Vote des taux d'impositions